



Comment attribuer votre la taxe d'apprentissage à AGROTEC ?

Nous sommes habilités à percevoir la taxe au titre du **hors-quota A** et du **quota** :

- **Au titre du Hors-Quota A**, le montant de cette partie de la taxe d'apprentissage est distribuable directement aux établissements agréés.

Dans le bordereau de votre OCTA, indiquez comme établissement bénéficiaire :
LEGTA AGROTEC, Vieux chemin, Montée de Bon Accueil, 38200 Vienne
UAI du LEGTA AGROTEC : 038 188 6U

- **Au titre du Quota**, le montant de cette partie de la taxe d'apprentissage est destiné à financer notre unité de formation d'apprentis par l'intermédiaire de notre CFA régional de DARDILLY, seul habilité pour recevoir la taxe au titre du quota.

Dans le bordereau de votre OCTA, indiquez comme établissement bénéficiaire :
CFA Agricole Régional de Dardilly - Taxe d'apprentissage pour l'UFA de Vienne
26, chemin de la Bruyère - 69 570 Dardilly
UAI du CFA régional agricole : 069 349 2W

L'amélioration de notre système de formation original exige des investissements importants au niveau pédagogique, ainsi que les moyens de leur fonctionnement pour être à la hauteur de vos attentes quant à la qualité de **formation de vos futurs salariés**

En versant la taxe d'apprentissage au Lycée AGROTEC :

- ✓ vous devenez un partenaire privilégié du lycée,
- ✓ vous vous impliquez dans la formation des jeunes qui ont fait le choix d'un enseignement scientifique et technique tout en favorisant leur insertion professionnelle,
- ✓ vous nous aidez à développer et à adapter les enseignements aux réalités de terrain.

Merci à tous nos partenaires qui renouvelleront leur aide et à tous ceux qui nous rejoindront en 2018.